

Service Polyvalent d'Aide et de Soins À Domicile SPASAD

Centre Nord LYON
1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} Arrondissement

SECTEUR D'INTERVENTION : Lyon 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème}



**Parce qu'il y a toujours un moment
dans la vie où l'on a besoin d'être aidé !**



DEMARCHE A EFFECTUER POUR BENEFICIER DU SPASAD

Prendre contact avec la responsable du SPASAD : Mme Stéphanie VANBREMEERSCH au 07 76 06 46 68.

La cadre infirmière responsable du SPASAD et la cadre de secteur SAAD effectueront une visite à domicile pour expliquer le fonctionnement du service, connaître les besoins et les attentes de la personne âgée, prévoir les interventions (nature, fréquence, horaire), ébaucher un Projet Individualisé d'Aide d'Accompagnement et de Soins.

Une prescription médicale doit être établie pour la partie soins.

Une photocopie de l'attestation d'ouverture des droits d'assuré social sera nécessaire.



Association 1901 Sans but lucratif
Partenaire du réseau de santé LYRE
Membre d'adédom
Signataire des chartes des filières
géronologiques Rhône Centre et Lyon Nord

ACCUEIL SPASAD

18, rue d'Enghien
69002 Lyon

Tél 04 28 29 80 97/07 76 06 46 68

contact@smdljon.fr

Site Internet : www.smdljon.fr

Permanences :

Lundi au vendredi : 8 h-16 h

PRESENTATION DU SERVICE

Le SPASAD réunit les compétences du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) et du Service d'Aide et d'Accompagnement A Domicile (SAAD) pour un accompagnement personnalisé du bénéficiaire.

Il fonctionne 7 jours sur 7, avec du personnel formé et diplômé (infirmière, aide-soignante, auxiliaire de vie sociale et aide à domicile).

Il est en lien avec le médecin traitant et l'infirmière libérale si besoin.

Il peut faire appel à des interventions spécialisées au sein de SMD Lyon (psychologue, dispositifs spécialisés Alzheimer, Plateforme de répit et d'accompagnement pour les aidants) et à des dispositifs d'accompagnement extérieurs.

POUR QUI ?

Personnes âgées de plus de 60 ans nécessitant des soins infirmiers à domicile et ayant des difficultés pour accomplir certains gestes et tâches de la vie quotidienne.

PRISE EN CHARGE

Intervient uniquement sur prescription médicale pour la partie soins. Les soins sont pris en charge à 100 % par les caisses d'assurance maladie et sans avance de frais.

La prise en charge des interventions du SAAD peut se faire :

- ✓ Par l'intermédiaire des caisses de retraite
- ✓ Par l'intermédiaire de la Métropole de Lyon (APA)
- ✓ Par l'intermédiaire des mutuelles en sortie d'hospitalisation
- ✓ Par autofinancement



MISSIONS

PREVENIR ou RETARDER l'altération progressive de l'état de santé du bénéficiaire en développant la culture de **prévention** des risques (chutes, isolement, troubles comportementaux, déshydratation, dénutrition...).

EVITER l'hospitalisation non planifiée.

FAVORISER le maintien à domicile de qualité.

FACILITER le retour à domicile à la suite d'une hospitalisation.

ACCOMPAGNER le bénéficiaire (ainsi que l'aidant) dans l'évolution de son état d'autonomie en développant des binômes (d'évaluation, de coordination et d'intervention SAAD/SSIAD)

SUPPLÉER lorsque nécessaire à une perte d'autonomie et aux actes essentiels de la vie quotidienne.

APPORTER une aide pour les actes essentiels de la vie courante : soins d'hygiène et de mobilité, surveillance (de l'état de la personne, prise du traitement, alimentation, stimulation), soins relationnels et une assistance dans les tâches quotidiennes (courses et repas, accompagnements aux déplacements extérieurs, entretien du cadre de vie, aide administrative).

CHARTES ETHIQUES ET DEONTOLOGIE

- Charte des droits et libertés de la personne accueillie (principe de non-discrimination, accompagnement adapté et respectueux).
- Charte spécifique S.M.D. Lyon solidarité et principe de libre choix.
- Déontologie de l'association (Respect de la personne, de ses droits fondamentaux. Respect de sa culture et de son choix de vie).